

L'économie canadienne est tributaire du commerce dans une plus large mesure que la très grande majorité des autres pays. Nous exportons aujourd'hui environ un tiers de tout ce que nous produisons et nous importons environ 30 p. 100 de tout ce que nous consommons. L'expansion du commerce se traduit par l'accroissement de la richesse. Dans les 40 années de l'après-guerre où le monde a adopté les règles internationales de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, les exportations du Canada se sont multipliées par dix et notre richesse nationale a plus que triplé. Aujourd'hui, ce système commercial international qui avait permis de produire une richesse inégalée jusqu'alors est en difficulté. Il est miné par le protectionnisme des pays qui tentent de réduire leurs taux de chômage en levant des barrières contre l'importation de biens et de services des autres pays.

Le GATT lui-même est une partie du problème. Ses institutions sont vieillottes, ses procédures, inefficaces, et ses mécanismes de résolution des différends, souvent compliqués. Voilà pourquoi les 92 pays signataires de cet accord se sont réunis en Uruguay l'automne dernier, pour entreprendre la huitième série de négociations sur la libéralisation des échanges en vertu du GATT qui a été créé en 1947. L'un des principaux objectifs de ces négociations était de réduire les barrières commerciales et d'établir des règles et règlements pour les domaines où ils sont inexistantes, par exemple celui des services, secteur qui connaît l'essor le plus rapide, de la propriété intellectuelle et de l'investissement. D'autant plus important, le secteur agricole n'a jamais été convenablement protégé par des règles et règlements internationaux.

A ceux qui s'interrogent sur l'opportunité d'établir des règles et règlements pour régir le commerce, il suffit de se pencher sur le cas du secteur agricole pour lequel il n'en existe pas. La situation est anarchique. Le commerce agricole mondial est régi non pas par des avantages comparables, mais plutôt par l'importance du trésor national. A titre d'exemple, pour chaque dollar des subventions versées à l'agriculteur japonais, le contribuable japonais paie 2,50\$. Le Canada n'a pas les moyens d'offrir des subventions aussi importantes et c'est ce qui explique que le premier ministre ait tellement insisté pour faire inscrire le secteur agricole à l'ordre du jour du sommet économique.

Quel rapport peut bien avoir l'accord bilatéral canado-américain avec la situation internationale? Il existe deux réponses à cette question. D'abord, il y a les emplois. Nous sommes persuadés que cette initiative nous fournit l'occasion idéale de créer des centaines de milliers d'emplois nouveaux et les études financières tendent à le confirmer. Je puis citer des études du Conseil économique du Canada qui démontrent que le libre-échange pourrait entraîner la création